



## Acte huissier et vente aux enchères

Par **Perez Laure**, le **26/01/2018** à **20:51**

je fais l'objet d'une saisie immobilière pour défaut de paiement de droits de succession. Les impôts ont mis en place une procédure de vente aux enchères de ma maison. Je tentais de vendre la maison par le biais d'une agence et de faire un prêt hypothécaire. Il s'agit d'une maison évaluée à 350000 euros lors de la succession, le montant de mon impôt s'élevant à 150000 euros. Dès le départ, il y a eu des difficultés avec les huissiers qui ne déposaient aucun courrier dans ma boîte à lettre ni n'envoyaient aucun courrier simple. Je ne suis dans cette maison que de rares semaines et je passe à récupérer mon courrier une semaine sur deux, le reste du temps c'est un ami qui le récupère. J'ai été informé par mail par un huissier qu'une visite de ma maison devait se faire mais je ne pouvais y être. Je n'ai reçu aucun courrier. Il y a deux jours mon avocat me transfère un mail de l'acheteur de ma maison et la vente aurait eu lieu le 9 janvier! J'ai passé le jour de l'an chez moi, il n'y avait rien concernant cette date. Le 6 idem. Deux personnes avaient déjà préparé la somme de 170000 euros pour m'aider, chargée à moi de les rembourser à la vente. Même le jour de la vente aux enchères, je pouvais régler. Mon avocat est interloqué. Que dois-je faire? J'ai perdu 150000 euros par rapport à la valeur de la maison parce que des huissiers n'ont pas fait leur travail. J'ai reçu cette maison en héritage quand mon compagnon avec qui j'ai vécu 12 ans est mort d'un cancer fulgurant en 4 mois. J'ai toutes mes affaires personnelles, toute ma vie et l'acheteur à changer les serrures! Aidez-moi svp